

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 septembre 2023

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1673)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 406

présenté par

Mme Lebon, Mme K/Bidi, M. Maillot, M. Castor, M. Le Gayic, M. Nadeau, Mme Reid Arbelot, M. Rimane, M. William, M. Chailloux, Mme Bourouaha, M. Chassaigne, M. Dharréville, Mme Faucillon, M. Jumel, M. Lecoq, M. Monnet, M. Peu, M. Roussel, M. Sansu, M. Tellier et M. Wulfranc

ARTICLE 2

À la première phrase de l'alinéa 30, après le mot :

« lieu »,

insérer les mots :

« et après au moins trois rappels ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La politique du chiffre menée par le gouvernement visera à faire diminuer coûte que coûte le nombre de personnes inscrites sur la liste des demandeurs d'emploi, soit en les obligeant à accepter un emploi qui ne leur convient pas, soit en facilitant leur radiation. Peuvent alors apparaître des dérives qu'il est important de réguler. Ainsi, en faisant en sorte que les organismes de référence mettent tout en oeuvre pour que l'information arrive au demandeur d'emploi, cet amendement permet d'éviter les radiations abusives, force au réel accompagnement et au respect des procédures administratives.